

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRAN
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le DOUZE du mois de MAI

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 05 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BILLIOU, BOIRON, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA

Procurations : BOYER à LE MASSON, CHARMENTRAY à LE HENAFF-LE JEUNE, JULIENNE à BOIRON, LE BIHAN à MAINAGE, PIROT à HALNA, MULLER à JEZEQUEL.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-48

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – TRAVAUX RUE DE ROC'H DERRIEN

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet préparé par le SDE relatif aux travaux de reprise de l'éclairage public, liée au déplacement d'une ligne basse tension au n°32 de la rue de Trozoul et au 2 rue de Roc'h derrien.

Cette demande, réalisée sur sollicitation de la société OBEYA, s'élève à un montant de 9 360 €, dont 5 994,45 € sont à la charge de la Commune. L'intégralité de ce coût sera refacturée au demandeur, qui a donné son accord le 30 mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'accord de la société OBEYA en date du 30 mars 2023 pour supporter l'intégralité du coût des travaux,

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public de reprise de l'éclairage public préparé par le Syndicat Départemental de l'Energie, relatif à la reprise de l'éclairage public liée aux travaux ENEDIS DB27/081785 (version 2) au n°32 de la rue de Trozoul et au 2 rue de Roc'h derrien, dont le coût est estimé à 9 360 € TTC (*coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie*)

- **DIT** que la Commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat d'énergie, celui-ci percevra le FCTVA et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée conformément au règlement financier du SDE 22, estimée à 5 994,45 € sur la base de l'étude de faisabilité.

Elle sera calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapporte le dossier, augmentée des frais d'ingénierie.

L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

- **DIT** que l'intégralité des coûts de réalisation de ce projet de travaux seront refacturés au demandeur.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

